



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010374

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 28/11/2024 16H29 C:004980 I:21932
V/REF : 16267
V/Email reçu le Jeudi 28/11/2024 a 16H29

**SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES
C/O REGIE ROLIN & BAINSON
1 RUE D'ALSACE
69100 VILLEURBANNE**

V/REF.IMM. 000885
IMMEUBLE : LE 60 F.LUMIERE
60, AVENUE DES FRERES LUMIERE
69008 LYON

Vaulx en Velin, le 14 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N60 LUMIERES - LOGEMENT DE MME DUMONT AU RDC -TEL:*0607735425*
MOTIF : INTERVENIR EN URGENCE POUR UN DEBOUCHAGE
Donneur d'ordre : Mme A PIRANDA

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 29/11 A 14H45 :
ARRIVEE SUR PLACE - LOCATAIRE ABSENTE

LE 29/11/2024 A 20H45 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME DUMONT AU RDC
TENTATIVE DE DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE A PLUSIEURS REPRISES SUR
6 METRES DE RESEAU EAUX VANNES - SANS-SUCCES
OUVERTURE DES REGARDS EXTERIEURS
NECESSITE UN CURAGE EXTERIEUR

LE 29/11 A 23H30 :
PERSONNEL CURAGE SUR PLACE.
MISE EN PLACE DE 50 METRES DE TUYAU HAUTE PRESSION.
DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE DE TABOURETS DANS LA COUR INTERIEURE.
CONTROLE ECOULEMENT.
CONTREPENTE.

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 02/12/24 a 08H53 Mme A PIRANDA

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage
de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,12	29,12
1,25	H.Ouvrier Qualifié Curage le 29/11	2	65,53	81,91
2,00	H. Personnel + RIDGID K50 le 29/11	4	117,97	235,94
2,00	Sup.H.100%-Déb.K50 +20h-Sa +12h-D/JF	4	117,97	235,94
1,50	H.Camion Mixte 200L/200B 1 Opér.le 29/11	5	165,81	248,71
1,50	Sup.H.100%-Camion Mixte +20h-Sa+12h-D/JF	5	165,81	248,71
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule de curage	2	156,82	156,82
5,00	Dose(s) de désinfectant	5	0,86	4,30
0,30	M3 d'eau	5	6,07	1,82
TOTAL H.T.				1243,27
T.V.A. a 10,00%				124,32
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1367,59</u>

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



ORDRE DE SERVICE N° 16267

SERVIMO
101 AV.P. MARCELLIN

69120 VAULX EN VELIN

Références à rappeler obligatoirement sur la facture

Païement uniquement par virement bancaire / joindre impérativement le RIB de la société avec la facture

OS n° 16267

Nos Réf : **000885** Dossier suivi par : PIRANDA ANNA

Nous vous serions très obligés de procéder à l'exécution des travaux suivants :

Sauf si ceux-ci se révèlent être importants, dans ce cas merci de nous adresser un devis.

Bonjour,

Pouvez vous intervenir en astreinte pour un débouchage urgent

Au besoin, voici les coordonnées de la locataire du rez-de-chaussée : (06 07 73 54 25)

merci

Demande faite pour le compte du Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis :
60 AV. DES FRERES LUMIERES

69008 LYON 8EME ARRONDISSEMENT

Bâtiment :
Digicode : 2567
Etage :
Gardien :
☎ Non renseigné

ATTESTATION TVA JOINTE DONT LE § 3 EST A COMPLETER PAR VOS SOINS
UN EXEMPLAIRE DU PRESENT ORDE DE SERVICE ET DE L'ATTESTATION COMPLETEE SERA A JOINDRE IMPERATIVEMENT A VOTRE FACTURE. A DEFAUT CELLE-CI NE SERA PAS REGLEE

FACTURE A ENVOYER A :

rolin-bainson.fr

AGENCE CONFLUENCE

7 cours Charlemagne - 69002 LYON

04 26 22 40 80 ou

confluence@rolin-bainson.com

réception et téléphone du lundi au jeudi de 9h à 11h30 & de 14h00 à 17h30 sauf le vendredi fermeture à 16h

IMPORTANT : pour le bon règlement de votre facture :

- Vérifiez l'adresse du destinataire (plusieurs agences)
- Intégrez le n°OS et la précodification ci-dessus (« **OS n°16267** » + **000885.00.1070**)
- Ajoutez l'attestation de TVA ci-après complétée
- Ajoutez votre RIB

CONFLUENCE ROLIN BAINSON – SAS au capital de 5.000 euros – SIREN 750 048 514 RCS LYON – Garantie financière 650 000 euros par COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIE ET CAUTIONS TOUR KUPKA B 16 rue Hoche 92800 PUTEAUX – Garantie RC par MMA IARD (police 127124870), 14 boulevard Marie & Alexandre OYON 72030 LE MANS Cedex 09 – Cartes professionnelles n°CPI 6901 2017 000 019 257 pour les activités de Transaction sur immeubles et fonds de commerce, de Gestion immobilière et syndic de copropriété délivrée par la CCI LYON METROPOLE – Pour les opérations de courtage d'assurance Garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L530-1 et L 530-2 du Code des Assurances – www.ORIAS.fr – n°ORIAS 12067557

Attestation TVA simplifiée

Identité du client ou de son représentant

Nous soussignés : **ROLIN – BAINSON AGENCE CONFLUENCE – 7 cours CHARLEMAGNE – 69002 LYON**

Agissant en qualité de mandataire Du syndicat des copropriétaires sis :
60 AV. DES FRERES LUMIERES **69008 LYON 8EME ARRONDISSEMENT**

Nature des locaux

Nous attestons que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement individuel
☐ Autre (précisez la nature du local à usage d'habitation.)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
- ☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
- ☒ Des parties communes d'un immeuble affecté à plus de 50 % à l'habitation
- ☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage :

Adresse (1) :

Dont je suis ☐ mandataire du propriétaire / ☒ syndic

Nature des travaux (à remplir par l'entreprise)

Nous attestons que **sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation**, les travaux :

- ☐ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
- ☐ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondantes aux éléments affectés :

☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage, ☐ Huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures
☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

N.B. tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☐ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors œuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors œuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %.

☐ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Nous conservons une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et nous engageons à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenus au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 10%)

Fait à Lyon

Le 28\ novembre\ 2024

Signature du client ou de son représentant

ROLIN – BAINSON AGENCE CONFLUENCE – 7 cours CHARLEMAGNE – 69002 LYON

(1) Ne remplir que si adresse différente de l'adresse indiquée dans le cadre ?